



# Analyser une dotation et argumenter dans une motion

Les chefs d'établissement ont reçu la dotation horaire globale (DHG) pour la rentrée 2023.

En CA, on vote sur une répartition de la DHG, sa ventilation, couramment appelée le tableau de répartition des moyens (TRMD), cela étant, c'est la seule opportunité que nous ayons pour nous exprimer sur l'enveloppe globale, et il est tout à fait compréhensible de voter contre un TRMD en expliquant via un vœu ou une motion que le TRMD est retoqué car la DHG est insuffisante.

Sur l'enveloppe globale : différents points sont à analyser pour construire une motion ou un vœu.

## 1. Les heures postes (HP) :

Un indicateur utile est le **H/E**, utilisé par l'administration : il s'agit simplement de diviser le nombre d'heures (HP+HSA) par le nombre d'élèves, il faut ensuite le comparer avec celui des années précédentes. Sa diminution indique une diminution de la dotation par élève.

## 2. Les heures supplémentaires (HSA) :

La proportion d'heures supplémentaires dans la dotation est un indicateur de nos conditions de travail. Il faut calculer le rapport **HSA/(HSA+HP)**. Si ce rapport augmente par rapport aux années précédentes, cela signifie en première analyse que davantage de cours seront assurés par des collègues en heures supplémentaires et que les conditions de travail se dégradent.

Une analyse discipline par discipline est nécessaire : dans une discipline donnée, il est possible que l'on attribue des heures supplémentaires à un collègue et que l'on en envoie un autre en complément de service, alors que le besoin est suffisant pour que tout le monde puisse effectuer un service complet dans l'établissement. C'est bien entendu inacceptable. Il faut faire œuvre de pédagogie au sujet des compléments de services et faire comprendre aux parents que des collègues en compléments de service, c'est moins de disponibilité pour le suivi de leurs enfants.

Le SNES-FSU appelle à refuser les heures supplémentaires.

## 3. Le nombre d'élève par classe.

Depuis quelques années, le rectorat dote les établissements sur la base **d'une structure construite autour de 30 élèves par classe**.

Il faut identifier les niveaux où le nombre d'élèves pose problème. Comparer le nombre d'élèves par classe est intéressant devant les parents et permet de mesurer précisément l'augmentation de notre temps de travail lors d'échanges avec l'administration.

Pointez les niveaux ou les effectifs prévus peuvent rendre l'établissement victime d'effet de seuil (Ex : avec 119 élèves le rectorat dote 4 classes, avec 121, il en dote 5)

Le SNES-FSU, de par ses mandats, demande un maximum de 24 élèves par classe en collège.

Si vous êtes en mesure d'effectuer cette étude, il peut être intéressant de comparer les effectifs observés et les effectifs prévus sur quelques années antérieures, et le cas échéant, de dénoncer une sous-évaluation systématique des prévisions.

Ne pas oublier, si vous êtes concernés, de prendre en compte les effectifs d'élèves concernés par le dispositif ULIS en inclusion.

Note : Le vote contre en CA impliquera la convocation d'un CA de repli, une nouvelle ventilation des heures sera présentée et finalement imposée en cas de nouveau vote contre, mais le malaise remontera à l'inspection avec une trace écrite sur laquelle les représentants du personnel pourront s'appuyer en instance.

Le CDE n'est pas pénalisé si sa ventilation est retoquée, d'autant plus si une motion/un vœu explique que le CA s'exprime sur le volume de la DHG.